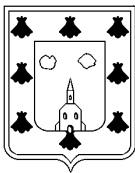


COMMUNE
DE



KIRVILLER

ARRETE N° 2 - 2023

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et voie communale

Le Maire de la Commune de KIRVILLER,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes notamment les articles L.2542-1 et suivants,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
- VU le décret n° 90.1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du code de la route,
- VU le code de la route, notamment ses articles R 411-4, R 411-7 et R 411-25,
- VU le code de la voirie routier,
- VU la demande de la société WETP-WAGNER ENVIRONNEMENT 57915 Woustviller pour des travaux de fouille pour pose de réseaux souterrains.

ARRETE :

- Article 1 :** En raison desdits travaux, la circulation de tout véhicule se fera par alternance manuelle du lundi 4 septembre 2023 pour une durée de 60 jours au niveau de la RD28J et 88C ainsi que sur toute la longueur du chemin rural (de la rue principale au lieudit Vieil Etang). Le stationnement et le dépassement sont également interdits dans la zone des travaux.
- Article 2 :** La signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise WETP-WAGNER ENVIRONNEMENT 57915 Woustviller .
- Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- Article 4 :** MM. - le Commandant de la communauté de brigade de Gendarmerie de Sarralbe - Puttelange,
- le Maire de Kirviller,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont l'ampliation sera transmise à :

- le Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarralbe - Puttelange,
- le Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Sarralbe,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- l'UTT de Sarreguemines Bitche,
- l'entreprise WETP-WAGNER ENVIRONNEMENT

KIRVILLER, le 28 août 2023.
Le Maire,